



**5 Ruelle du chant de l'Alouette - 91730 MAUCHAMPS**

SIRET : 504592593 00017 - APE 8891A

Site web : <http://www.assolea.org/edm>

E-mail : [merimanjaka@gmail.com](mailto:merimanjaka@gmail.com)

Contact : (+33)6 15 25 21 70



## **Enfants de Merimanjaka**

**Assemblée Générale du 13 janvier 2018**

# **RAPPORT FINANCIER**

**EXERCICE 2017**

### **1 – Rappel de la situation :**

Le compte bancaire de l'association a été ouvert le 01 Août 2008.

Ce rapport couvre toute la période comprise entre le 01/01/2017 et la dernière situation bancaire connue au 31/12/2017. Ce rapport chevauche légèrement les résultats exposés lors de l'assemblée générale du 14/01/2017 qui traitait de l'exercice 2016. Il couvre donc la fin de l'année scolaire 2016 – 2017, soit six mois, et les trois premiers mois de l'année scolaire 2017 – 2018, laquelle a débuté en octobre.

A compter de 2014, nous avons fait le choix d'effectuer le suivi comptable au travers d'une fiche-type établie sous Microsoft Excel, qui recense la totalité des recettes et des dépenses (excepté les opérations PAYPAL). Cette méthode a l'avantage de la simplicité : nous pouvons suivre nos diverses opérations selon une méthode unique indépendamment du lieu des opérations (France ou Madagascar) et des types d'opérations (chèques, virements, espèces, ...). En outre, cela nous permet de comptabiliser les opérations réalisées sur nos comptes bancaires mais aussi en espèces exactement de la même manière.

En fonction de l'évolution de nos financements et de nos méthodes de travail, nous serons peut-être amenés à envisager une autre solution, reposant par exemple sur un outil dématérialisé sur internet.

Cette année, ce sont quatre comptes qui sont suivis exactement de la même manière : Le compte de la Caisse d'Épargne de Normandie, le compte LCL (sur lequel nous observons encore des opérations), le compte Paypal et enfin le suivi des opérations locales à Madagascar. Jusqu'à présent, le compte Paypal faisait l'objet d'un suivi séparé.

Les dépenses et les recettes sont ventilées dans des rubriques utilisant une règle de nommage mnémotechnique. Cette ventilation ne suit pas les règles d'un plan comptable général mais convient bien à la relative modestie des montants engagés.

L'association a pour politique financière de n'entreprendre aucune dépense non nécessaire, la majorité des fonds récoltés étant destinés à l'école. On retiendra par exemple que les frais de transport des bénévoles sur place, de logistique ou d'impression sur support papier ne sont pas supportés par l'association. Or, ces divers frais représentent finalement des sommes assez conséquentes au regard des finances de l'association.

Depuis 2012 l'association souscrit une assurance auprès de la SMACL pour assurer une couverture dommages causés à autrui, défense et recours, et assistance aux personnes. Cette assurance représente un coût annuel pour l'association qui s'est établi à **145,40€** en 2017. Pour 2018, nous prévoyons **142,54€**, sur la base de l'échéancier de paiement 2018 fourni par la SMACL.

Le 1<sup>er</sup> avril 2016, l'association a ouvert un compte bancaire auprès de la Caisse d'Épargne de Normandie. Progressivement, tout ce qui se trouve actuellement sur le compte LCL y est transféré, et ce compte sera fermé dès que possible. Nous avons prévenu nos adhérents, parrains et donateurs de ce changement, mais tous n'ont pas encore fait le nécessaire. Trois personnes inscrites dans le programme « 1 repas par jour » effectuent encore leurs virements sur le compte LCL. Elles seront relancées très prochainement afin que ce compte puisse être fermé une fois le basculement réalisé.

A ce stade, les frais supportés par l'association (frais bancaires, frais liés à l'utilisation du service Paypal, assurance SMACL) représentent moins de 2,5% des dépenses de l'association.

#### Au 31/12/2017, le solde des comptes s'établit comme suit :

##### 1 - Solde banque réel et pointé :

Compte courant pointé LCL :	<b>1816,71€</b>
Compte courant pointé Caisse d'Epargne de Normandie :	<b>29839,67€</b>
Compte Paypal <sup>(1)</sup> :	<b>1844,77€</b>
Compta Locale à Madagascar :	<b>887,44€</b>

##### 2 – Fonds de caisse en espèces :

**298,50€**

##### Total :

**34687,09€**

(1) - Ce montant est transféré sur le compte courant Caisse d'Epargne en janvier 2018

#### Au 31/12/2016, le solde des comptes s'établissait comme suit :

##### 1. Solde banque réel et pointé :

- Compte courant pointé (LCL) : **+1167,16€**, dont **10,30€** issus du compte de placement.
- Compte courant pointé (Caisse d'Epargne) : **+21475,63€**

##### 2. Solde fonds de caisse (espèces, Euros) : **+44,50€**

##### 3. Solde compte PAYPAL : **+17,28€**

##### 4. Encours en espèces pour les règlements locaux : - **638,55€**

Pour un total de **22066,02€**

La très forte progression de notre solde s'explique par plusieurs facteurs :

D'une part, le volume des dons est en considérable augmentation : en décembre 2016 nous avons perçu un don de 3000€ de la Cour du Marais ; en 2017 nous avons perçu un total de **5080,03€** de dons supplémentaires. Un grand merci à nos généreux donateurs.

D'autre part, il semble que l'initiative « 1 repas par jour » ait suscité une adhésion particulièrement forte en 2017 : nous avons en effet collecté **7050€** à ce titre, dont **2500€** rien que de la part de l'École Charles Péguy de Bobigny, à qui nous renouvelons nos sincères remerciements pour ce geste particulièrement généreux.

Enfin, en face de cette évolution très positive de notre recette, nos dépenses s'avèrent très contenues : en 2017 nous avons transféré 10712,56€ sur place, soit directement à l'école, soit indirectement aux enfants et aux familles par le biais de nos diverses actions. En 2016, nous avons transféré 12140€ : la différence se trouve dans le taux de change qui nous est systématiquement favorable, mais aussi dans une réduction des dépenses d'alimentation consécutive à de nombreuses difficultés de gestion locale au niveau de l'école. Nous travaillons actuellement à améliorer significativement ce dernier point.

#### 2 - Faits marquants depuis l'ouverture du compte bancaire :

- Une adhérente fait un don mensuel à l'association pour un montant de **30€**.
- Un adhérent fait un don mensuel à l'association pour un montant de **60€**.
- Un adhérent fait un don mensuel à l'association pour un montant de **100€**, dans le cadre de l'opération « un repas par jour ».

Ces trois initiatives rapportent annuellement **2280€** à l'association et consolident ses finances.

#### 3 – Faits marquants au cours de l'année écoulée :

Cette année le montant global des dons est remarquable : **8037,03€**. Voici les plus importants :

En février 2017, la société « Jura Météorites » nous a fait un don de **200€**. Un grand merci à Bruno et Virginie, les dynamiques dirigeants de cette société sise à Tassenières, dans le Jura.

En mai 2017, la commune de Mauchamps nous a accordé une subvention de **500€**. Nous savons que cet effort de subvention n'a pas été consenti à toutes les associations Campusiennes en raison de contraintes budgétaires auxquelles la commune doit faire

face ; nous en remercions d'autant plus vivement la municipalité et nous nous attachons à utiliser ce financement public de façon à faire honneur à Mauchamps.

En Mai 2017, l'Ecole Charles Péguy de Bobigny nous a fait un don de **2500€** au titre de l'opération « 1 repas par jour ». Cette somme est suffisante pour couvrir environ deux mois pleins d'alimentation pour toute l'école à raison de cinq repas par semaine !

En novembre 2017, l'association Ti'Mamaille nous a fait un don de **2000€** au titre de la dévolution de ses biens suite à sa dissolution.

En décembre 2017, l'association « Entre Ciel et Terre » nous a fait un don de **250€**.

En marge des dons indiqués ci-dessus, **neuf** donateurs particuliers ont fait en 2017 à titre individuel un don allant de **100 à 500€**, pour un total de **2670€**.

Si ces dons particulièrement généreux sont, bien évidemment, une aide considérable, ne négligeons pas le fait que chaque don, même le plus minime, a en fait une grande importance.

Rappelons-nous simplement que **pour 15 centimes d'Euro, soit environ 1/6 du prix d'une baguette en France, un enfant a la possibilité de bénéficier d'un repas suffisamment riche et correctement équilibré**, sachant que, pour nombre d'entre eux, c'est le SEUL VRAI repas de la journée ! Et nous ne parlons pas ici de l'accès aux soins ou à l'hygiène, quand il ne s'agit pas, tout simplement, de l'accès à l'école ! . . .

**Alors, à nouveau, un GRAND MERCI pour tous vos dons, du plus modeste au plus grand ! Chaque Euro est un cadeau !**

En 2017, l'association a exposé des produits d'artisanat Malgache à Langrune sur Mer et Mauchamps. Le produit de ces ventes s'élève à **533€**.

Le comité des fêtes de Langrune sur Mer a dispensé l'association de frais d'inscription pour notre participation à son Marché de Noël, et nous l'en remercions chaleureusement.

Il est rappelé que les recettes générées par la vente d'artisanat Malgache acheté sur place et vendu en France avec une plus-value au bénéfice de l'association sont affectées à un ou plusieurs projets précis selon les besoins de l'association. Le stock restant va nous permettre d'organiser d'autres manifestations (ventes caritatives) courant 2018.

Il est à noter que, pour les produits d'artisanat malgache, nous cherchons à faire travailler des artisans locaux, si possible établis à proximité de Merimanjaka. Cette recherche de proximité vise à aider l'économie locale. Nous travaillons aussi sur la qualité des produits afin de nous démarquer des autres produits d'artisanat malgache disponibles en France via des canaux d'approvisionnement professionnels.

Au 31/12/2017, nous avons dépensé **3342,59€** en alimentation. Attention, la période à considérer va du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, ce qui en fait couvre 6 mois de l'année scolaire 2016-2017 et trois mois de l'année scolaire 2017-2018. Dans le même temps, l'opération « un repas par jour » a conduit **52** personnes à s'engager, ce qui représente une recette de **7050€**. Pour mémoire, nous avons enregistré **65** participants à ce projet en 2016, pour une recette de **4020€**. Si le nombre de participants à ce projet baisse, on constate cependant une participation individuellement plus soutenue.

Pour la première fois, nous enregistrons donc un « excédent » sur ce poste, sachant que l'un de nos participants y prend part à hauteur de **2500€** à lui tout seul !

Même si l'objectif défini pour ce projet n'est pas encore atteint, nous observons l'émergence d'une sorte de « palier » que nous souhaitons pérenne. Nous remercions dès à présent les participants actifs pour leur engagement. Nous encourageons aussi toutes les bonnes volontés à s'inscrire dans cette importante démarche.

Compte-tenu de l'état actuel de notre trésorerie disponible, nous sommes en capacité de continuer cette prise en charge pour le restant de l'année scolaire 2017 – 2018. La pérennité de ce projet doit cependant faire l'objet d'une attention constante.

Enfin, en mars 2014 nous avons ouvert la possibilité d'adhérer, de payer sa cotisation, de parrainer ou de faire un don via un système de paiement électronique PAYPAL. Il n'est pas nécessaire d'avoir un compte PAYPAL pour utiliser ce système, mais si l'on en possède un cela garantit un peu plus la sécurité de la transaction. Ce système induit des frais pour l'association, qui s'incarnent dans un prélèvement sur les sommes perçues. En tant qu'association à buts non lucratifs, nous avons pu négocier avec la société

PAYPAL des conditions tarifaires un peu plus avantageuses : ainsi, pour un paiement de **5€**, des frais de **0,32€** sont prélevés, ce qui fait que la somme effectivement perçue par l'association s'élève à **4,68€**.

Nous avons perçu **1844,77€** en 2017 par ce moyen, pour des paiements établis à hauteur de **1876€**, soit **31,23€** de frais prélevés à la source.

L'évolution de ce moyen de paiement est donc stable par rapport à 2016 : 1893,48, pour des paiements à hauteur de 1928€, soit 31,51€ de frais.

#### **Autres faits marquants :**

Cette année nous avons renouvelé les blouses des écoliers. Les nouvelles blouses ont été fabriquées sur place, pour un coût global de **40,03€**

Chaque année depuis plus de cinq ans, nous récompensons les lauréats des examens de fin d'année. Cette année nous avons changé les fournitures offertes, pour coller aux besoins des élèves.

Pour les enfants qui réussissent le CEPE, EDM offre un dictionnaire de Français. Pour la réussite au BEPC, nous offrons des calculettes scientifiques dont ils auront besoin au lycée. Enfin pour les bacheliers, des dictionnaires Français-Anglais sont distribués.

Bien sûr, tous ces produits sont achetés sur place. C'est notre façon d'aider l'économie locale.

Les enfants ont fait l'objet d'une visite médicale généralisée qui a conduit, pour certains d'entre eux, à la mise en place de soins et fourniture de médicaments. Nous avons renouvelé l'initiative relative aux soins dentaires, la nouveauté étant que nous avons financé trois opérations chirurgicales bénignes pour traiter des hernies ombilicales (pour un coût de 529,41€). Ce programme, en forte progression, représente un coût global de **3123,13€** pour l'année scolaire 2016-2017, contre **1477,62€** l'année dernière.

Enfin, une excursion a été organisée, pour un coût de **256,44€**.

Nous continuons de faire bénéficier les professeurs de l'OSTIE (l'assurance-maladie). Ceci représente un coût global de **331,41€** pour l'année 2017. Pour l'année 2018, seul le gardien (qui fait office de cuisinier) bénéficiera de l'OSTIE, soit un coût annuel de **70€**.

Nous continuons à assurer le salaire du gardien de l'école, soit **280,88€** pour 2017.

Il convient de noter que ces actions sont reproductibles, constituant de ce fait autant de charges "pérennes" pour l'association. On constate aussi que les taux de change Euro/Ariary nous sont de plus en plus favorables.

Au 31/12/2017, le montant perçu au titre des parrainages s'élève à **3838€**, pour 3320€ en 2016. On observe un écart avec les parrainages payés à l'école, qui s'établissent à **3599,86€**.

Pour rappel, cette somme sert exclusivement au paiement de la **moitié** des frais de scolarité des enfants parrainés. Certains enfants sont passés en secondaire et continuent d'être parrainés, via un protocole spécial conclu avec les établissements concernés. Dans ce cas, les frais de scolarité sont généralement un peu moins élevés, aussi le solde du "compte" de chaque enfant concerné est utilisé pour l'achat de fournitures scolaires.

*Pour l'Association **Enfants de Merimanjaka**,  
Jean-Luc FORTIN, Trésorier*